

MARCHE PUBLIC - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) en date du 27/06/2025

Objet du marché de fournitures

Acquisition d'un tracteur 4x4 d'occasion avec son chargeur – CEI de Thiviers (24)

1- Généralités : Référence dossier PLACE : DIRCO-THIVIERS-TRACT

Code CPV : 16720000-8

Date limite de remise des offres : 18/08/2025 à 12H

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfcp.pcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu de livraison ou d'exécution : Département 24 – CEI THIVIERS 17 Rue SAUMANDE 24800 THIVIERS

Caractéristiques principales : Acquisition d'un tracteur 4x4 d'occasion avec son chargeur.

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : marché à procédure adaptée (MAPA)

Conditions minimales de participation : ☑ néant

Dévolution : soit entreprise individuelle, soit groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCP.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'État), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- Capacité économique et financière : chiffre d'affaires des 3 dernières années.

- Références : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.

- Capacité professionnelle : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.

Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.

A défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

Le dossier de l'offre :

1°) L'offre financière : décomposition de prix globale et forfaitaire (DPGF) engagement signé par le représentant légal du candidat (l'acte d'engagement et le bordereau/liste des prix ne sont pas à fournir)

2°) Le mémoire justificatif, comprenant :

– le cadre de réponse technique. Il devra être complété, les informations pourront si nécessaire être développées (5 pages maximum). Il faudra joindre à ce document tous les éléments de preuve nécessaire. L'annexe 1 du CCP précise les caractéristiques minimales à prendre en compte par le candidat.

– l'historique des matériels proposés (entretiens et réparations éventuels)

– la fiche technique correspondante au tracteur, au chargeur et aux équipements proposés, relative à l'ensemble des organes

– la norme antipollution correspondante à l'année de première immatriculation du tracteur

– la garantie des matériels proposés en précisant la durée, les conditions et les prises en charges pièces et MO, les délais d'interventions de dépannage de réparation et Le délai moyen de réparation des matériels

– les informations nécessaires à la mise en œuvre de la formation des utilisateurs. Elle comprendra la description technique de chaque matériel, les essais sur site et fonctionnement aux utilisateurs et les consignes d'entretien, d'hygiène et sécurité.

4- Variantes - options :

- Compléments à apporter au CCTP : sans objet

- Variante (l'offre de base n'étant pas obligatoire) : sans objet

- Prestations supplémentaires éventuelles PSE : sans objet

5- Réception des plis :

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête .

Les pièces non demandées seront rejetées.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

6- Critères de sélection :

Pour les offres :

- Critère C1 : prix pondéré à [60] % ; note prix = [10] x prix moins-disant / prix offre concernée

- Critère C2 : valeur technique pondérée à [30] % avec les sous-critères [pondérés] suivants :
Caractéristique technique du tracteur (6 pts), Caractéristique du chargeur (4 pts)

- Critère C3 : critère environnemental dans le cadre du marché pondéré à [10] % avec les sous-critères [pondérés] suivants, comprenant les performances environnementales :
norme de dépollution moteur (stage 4 à valoriser) (10 pts).

Les s/critères seront notés de 0 à 100% proportionnellement à la qualité de l'offre ; le maximum sera attribué lorsque l'offre sera de qualité pleinement satisfaisante. Les notes seront arrondies à 1 décimale.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée :

[au montant total de l'offre, l'offre pouvant être éliminée à défaut de régularisation]

Sur demande de l'acheteur, le candidat communiquera toute précision sur le dossier de l'offre, dans le délai imparti, notamment sur les décompositions ou sous-détails des prix.

En procédure adaptée ou concurrentielle avec négociation (y compris suite à appel d'offres infructueux), les 3 offres les mieux classées pourront être négociées, sans que ce soit un impératif. La négociation prendra la forme d'échanges sur les aspects techniques et financiers, avec d'éventuelles réunions dans les locaux de la DIR ou sur site.

8- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'acte d'engagement (AE) complété éventuellement après mise au point et à signer par l'attributaire ; les autres pièces ne sont pas signées ; en cas de groupement conjoint, les co-traitants signent l'AE
- le bordereau/liste des prix éventuellement à compléter si les prix en chiffres y figurent (sans prix en lettres)
- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles
- les attestations d'assurance exigées et le RIB

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

9- Recours : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article L551 du code de justice administrative. Adresse : [Cours Vergniaud 87000 Limoges (tél 05 55 33 91 55)]